

170^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

Point 2.2 de l'ordre du jour provisoire

CE170/2
14 avril 2022
Original : anglais

REPRÉSENTATION DU COMITÉ EXÉCUTIF LORS DE LA 30^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE DE L'OPS, 74^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

1. L'Article 54 du Règlement intérieur du Comité exécutif stipule que le Comité exécutif doit être représenté lors des sessions du Conseil directeur ou de la Conférence sanitaire panaméricaine par deux délégués nommés par le Comité parmi ses Membres. Le Comité peut nommer des suppléants dans le cas où l'un ou l'autre des représentants se trouve dans l'incapacité d'assister à la session concernée.
2. Par conséquent, il est demandé au Comité exécutif de nommer deux délégués et deux représentants suppléants pour le représenter lors de la 30^e Conférence sanitaire panaméricaine de l'OPS, 74^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, qui se tiendra du 26 au 30 septembre 2022.

- - -
